

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la situation serait-elle vraiment plus claire? Le député cesserait-il de se tracasser si les délibérations étaient déposées? L'affaire serait-elle réglée? Si je pouvais en être certain, je serais peut-être disposé à envisager la question.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS DE PETRO-CANADA ET DE FACTURES DE TÉLÉPHONE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je demande au premier ministre comment nous pouvons le savoir. Apparemment le premier ministre retient ou dissimule des renseignements ou, pour m'exprimer autrement, il y a un blanc de 18 minutes dans les bandes.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Si celui-ci veut jouer franc jeu, déposera-t-il ces délibérations, les procès-verbaux de Petro-Canada du 27 mai 1980 au 29 octobre 1980 ainsi que les factures de téléphone dont il est question dans les documents non annexés? Ce sont les documents qui manquent dans ce dossier. Si le premier ministre veut élucider le problème, comme il l'a affirmé, est-il disposé à déposer ces documents?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député parle de factures de téléphone. S'il y a des factures disponibles et pertinentes, je veillerai à ce qu'elles soient déposées. Toutefois, s'il demande que je dépose des délibérations du cabinet, du Conseil du Trésor ou du comité du cabinet, la réponse est non. Les délibérations du cabinet n'ont jamais été déposées et je n'ai pas l'intention de créer un précédent. Il y a eu une seule exception quand une autorisation a été accordée pour que des délibérations soient examinées en dehors du cabinet par la Commission McDonald. Il était alors question d'acte criminel, mais on n'y a rien trouvé de cette nature, bien entendu. Si le député veut porter une accusation, il peut le faire en dehors de la Chambre...

M. Broadbent: Voyons!

M. Trudeau: Je comprends. Le chef du NPD n'a jamais fait et ne fera jamais partie du gouvernement de sorte qu'il ne peut...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je ne pourrais pas tourner casaque et me joindre à des libéraux comme vous.

M. Trudeau: Il aurait aimé le faire au printemps de 1980, mais cela n'a pas abouti.

Mme le Président: A l'ordre!

M. Trudeau: On a déjà tenté de recourir à ce truc et demandé au gouvernement de déposer des délibérations du cabinet, mais nous n'en ferons rien.

LE CONFLIT À LA SOCIÉTÉ AÉRIENNE EASTERN PROVINCIAL—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je voudrais revenir à la question de l'économie de la région Atlantique, et plus particulièrement au sérieux problème de transport qui touche des millions de Canadiens dans cette partie du pays. Je voudrais obtenir l'appui du ministre des Transports pour que soit réglée cette situation des plus graves, qui dure depuis déjà des semaines. Quelle est la position de ses fonctionnaires et de lui-même quant à la façon de mettre fin aux conflits qui semblent opposer les machinistes et les pilotes à la société aérienne Eastern Provincial?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai juré au ministre du Travail que je ne répondrais plus à ce genre de question. Mesdames et messieurs, je cède la parole au ministre du Travail.

M. Nielsen: Passez-vous le ballon, les gars!

● (1150)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le ministère du Travail a suivi cette question de très près au fil des semaines, comme il le fait pour tous les conflits de travail. Le différend en question a débuté le 6 janvier et il se poursuit, si je comprends bien, en dépit des efforts que nous avons déployés et bien que nous ayons proposé de faire office de médiateur.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—L'AIDE DEMANDÉE PAR ALASTAIR GILLESPIE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après les lignes directrices du premier ministre concernant ses ministres, ceux-ci ne devraient pas faire du lobbying auprès de leur ancien ministère moins de deux ans après avoir cessé de travailler pour le gouvernement. D'après l'Oxford Dictionary, faire du lobbying revient à solliciter l'appui de quelqu'un. Le premier ministre pourrait-il me dire ce que faisait M. Gillespie en décembre 1980, au su des ministres, quand il a écrit à M. Cohen, personne influente au sein du gouvernement, «Cher Mickey. Nous avons besoin de votre aide pour le projet», projet qui devait lui rapporter des dizaines de milliers de dollars en honoraires, comme nous l'avons appris hier soir? Considère-t-il que c'est du lobbying ou que ce n'en est pas? Considère-t-il les entretiens avec M. Read, employé du ministère, ou ceux avec les ministres, comme du lobbying? S'agit-il de lobbying, oui ou non?